

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 2 décembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26

La séance est ouverte à 19h17 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAFF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN (à partir de la question n°6), Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Etaient absents : Mme Anne VIGNOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nathan SOURISSEAU

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (jusqu'à la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO

Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles Troisième répartition 2021 (subventions inférieures à 23 000 €)

Rapporteur : M. Michel JASSEY, Vice-Président

Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Contributions manifestations artistiques et culturelles »	Montant prévu au budget 2021 : 110 953 € Montant de l'opération : 8 100 €

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, de préfinancements de subventions 2022 à des associations culturelles organisant des événements lors du 1^{er} semestre 2022. Compte tenu de la situation financière des associations et dans la continuité du plan de soutien au secteur culturel mené en 2020, ces avances aux subventions 2022 ont pour objectif de répondre aux besoins en trésorerie des structures concernées. Il est ainsi proposé d'accorder 3 subventions à 3 associations pour un montant total de 8 100 €.

I. Objet du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles

Le Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles a pour objectifs spécifiques de :

- contribuer au rayonnement du territoire à travers des événements artistiques et culturels,
- favoriser une offre culturelle de qualité, pour tous les publics, représentant la diversité des disciplines artistiques, sur tout le territoire de l'agglomération, notamment en milieu rural,
- développer et favoriser l'accès des publics à l'offre artistique et culturelle,
- accompagner l'épanouissement de tous et favoriser les actions de médiation auprès des différents publics,
- soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Sont éligibles dans ce cadre, les manifestations artistiques et culturelles :

- à l'intérêt communautaire avéré au regard des éléments généraux d'appréciation fixés dans le règlement d'intervention,
- portées par des structures culturelles dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon,
- dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

II. Rappel des deux premières sessions d'attribution 2021

Au regard des critères d'éligibilité des dossiers déposés et des éléments d'appréciation, ainsi que des bilans réalisés avec les associations concernées pour 2020, les membres du Bureau communautaire ont attribué :

- 9 subventions à 9 projets de manifestations récurrentes et nouvelles pour un montant de 51 000 € à la première session 2021,
- 5 subventions à 5 projets de manifestations récurrentes et nouvelles pour un montant de 14 000 € à la deuxième session 2021.

III. Préfinancements à des manifestations récurrentes

Compte tenu de la situation financière des associations et au regard des impacts de la crise sanitaire sur leurs activités, Grand Besançon Métropole propose d'apporter des préfinancements à trois manifestations récurrentes se déroulant au premier semestre 2022.

Ces associations, malgré le contexte sanitaire difficile, ont pu maintenir l'organisation de leur événement en 2021. Il est ainsi proposé de leur apporter, selon la répartition suivante, une avance sur la subvention 2022 afin de leur permettre de répondre à leurs besoins en trésorerie dans la préparation de l'édition 2022 de leur festival :

Association	Nom de la manifestation Dates	Subvention perçue en 2021	Préfinancement à la subvention 2022 proposé (30 % de la subvention 2021)
Musiques en Perspectives	Festival Besançon Montfaucon <i>Deux périodes : du 3 au 6 juin et du 24 au 28 août 2022</i>	10 000 €	3 000 €
Association européenne du Festival de caves	Festival de Caves <i>Du 11 mai au 26 juin 2022</i>	9 000 €	2 700 €
Orgue en Ville	Festival Orgue en Ville <i>Du 1^{er} au 10 juillet 2022</i>	8 000 €	2 400 €
		TOTAL	8 100 €

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les propositions de préfinancements de ces 3 manifestations récurrentes pour un montant total de 8 100 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles répartis de la façon suivante :

- 3 000 € pour l'association Musiques en Perspectives,
- 2 700 € pour l'association européenne du Festival de Caves,
- 2 400 € pour l'association Orgue en Ville.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 32 – M. Gabriel BAULIEU (pouvoirs de Mmes Anne VIGNOT et Catherine BARTHELET), M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO (pouvoir de M. Nathan SOURISSEAU), Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0*

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*